



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Décembre 2009 – nr 42

Contenu

1. [Avis sur un verdissement de la fiscalité dans le cadre du développement durable](#)
2. [Avis sur le Sommet climatique de Copenhague](#)
3. [Avis sur un projet d'arrêté royal « limitant la mise sur le marché des articles contenant de l'amiante »](#)
4. [Forum annuel CFDD 2009: un Sustainable New Deal pour la Belgique](#)
5. [Activités des groupes de travail](#)

1. Avis sur un verdissement de la fiscalité dans le cadre du développement durable

Cet avis a été demandé par le ministre Magnette, par courrier daté du 8 avril 2008. Le ministre demandait au conseil de spécifier quels « impôts verts » étaient souhaitables et faisables, compte tenu des conditions annexes mentionnées dans l'avis du CFDD de 1999 sur la fiscalité de l'énergie. En outre, il invitait le conseil à mentionner d'éventuelles bonnes pratiques dans d'autres pays, et de suggérer des pistes concrètes dans les domaines du transport, de l'énergie et des déchets/la pollution.

Dans son avis, le CFDD a jugé utile de définir préalablement ce qu'il entend par des concepts tels que « fiscalité environnementale » et « verdissement de la fiscalité », et de les placer dans le cadre du développement durable. Ceci signifie qu'il faut tenir compte d'une série de conditions économiques et sociales lors de l'établissement des taxes ou subventions environnementales. Dans un deuxième chapitre, le CFDD énumère dix critères pour analyser si des taxes ou subventions environnementales proposées, tiennent effectivement compte de certaines conditions annexes au niveau écologique, économique et social.

Finalement, l'avis formule dans un dernier volet quelques recommandations pour des mesures en vue d'un verdissement de la fiscalité, principalement dans les domaines de la mobilité et de l'énergie. Dans le domaine de la mobilité, le conseil souscrit à l'introduction d'une taxe au kilomètre intelligente pour les poids lourds, et demande, en attendant ce système, une modulation de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation (TMC) en fonction des caractéristiques d'émissions du véhicule. Une autre piste concerne le régime fiscal des voitures de société: le conseil demande d'introduire un "package mobilité" comme alternative éventuelle plus durable avec les mêmes avantages. L'avis mentionne également le télétravail et les plans de mobilité des entreprises et institutions dans ce contexte d'un verdissement de la fiscalité du transport.

En ce qui concerne le domaine de l'énergie, le CFDD demande d'optimiser et de mieux communiquer les mesures de soutien pour l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable. Une modulation du précompte immobilier en fonction de la valeur énergétique du logement est également souhaitée, pour éviter que la fiscalité constitue un frein à la rénovation énergétique des logements.

Cet avis a été approuvé en consensus lors de l'Assemblée Générale du CFDD du 27 novembre dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2009/2009a15f.pdf

[Retour au contenu](#)

2. Avis sur le Sommet climatique de Copenhague

Des données scientifiques récentes font penser que le changement climatique risque de se faire sentir plus rapidement et plus brutalement qu'initialement estimé. Le temps presse.

A quelques jours du Sommet de Copenhague, le CFDD a tenu à communiquer dans un avis d'initiative l'espoir de voir le sommet déboucher sur un accord qui permette d'éviter toute perturbation dangereuse du climat.

Pour le CFDD, une des clés du succès du Sommet sera un équilibre entre les engagements de réduction que devront prendre les états industrialisés et le financement de l'aide aux pays en développement. Tous les acteurs devront être impliqués dans l'accord.

A l'horizon 2020, les pays industrialisés devront assumer une fonction d'exemple du fait qu'ils ont une responsabilité historique, en acceptant des réductions plus fortes de leurs émissions ; les pays émergents devront quant à eux s'engager pour le même horizon à des objectifs clairs, mesurables et vérifiables de maîtrise de leurs émissions.

A l'horizon 2050, la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit aller dans le sens d'une répartition équitable des droits d'émission au niveau mondial.

Il faut parallèlement assurer le financement des fonds mis en place pour permettre aux pays en développement de s'adapter aux conséquences des changements climatiques, mais aussi de se développer d'une manière qui contribue à la protection du climat, dans le contexte du développement durable. Pour ce faire, les pays industrialisés devront soutenir financièrement le Sud, faciliter les transferts de leurs technologies et y soutenir la prévention du déboisement. Comme le prévoit la Feuille de route de Bali, ces fonds doivent être nouveaux et additionnels aux engagements internationaux relatifs à l'aide publique au développement.

En ce qui concerne notre pays, le CFDD rappelle que les décisions qui seront prises à Copenhague doivent avoir un impact en Belgique et inciter notre pays à accélérer la transition vers une société « bas carbone ». Pour rappel, l'ensemble des pays industrialisés devra réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% à l'horizon 2050 (par rapport à 1990). La Belgique doit mieux se préparer à cette transition et établir une stratégie, à six mois de la présidence belge de l'Union européenne. Cette stratégie doit impliquer de manière coordonnée les régions et l'Etat fédéral, dans le cadre d'un sustainable new deal, structuré autour d'objectifs à l'horizon 2020 et 2050. Les politiques à mettre en œuvre doivent être équitables et acceptables, tant du point de vue social qu'économique. Il faut veiller à ne pas mettre en péril la compétitivité de nos entreprises et à assurer une transition juste, qui permette aux travailleurs de disposer d'un emploi et d'un revenu décent. Les autorités publiques doivent assumer une fonction d'exemple dans la gestion de leurs bâtiments, mais aussi dans leur soutien à la recherche scientifique et à l'innovation, qui doivent recevoir plus d'importance.

Cet avis a été approuvé en consensus lors de l'Assemblée Générale du CFDD du 27 novembre dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2009/2009a16f.pdf

[Retour au contenu](#)

3. Avis sur un projet d'arrêté royal « limitant la mise sur le marché des articles contenant de l'amiante »

Le CFDD vient d'approuver un avis à la demande du Ministre du Climat et de l'Energie, Paul Magnette, sur un projet d'arrêté royal limitant la mise sur le marché des articles contenant de l'amiante.

Le projet d'AR se base sur le règlement REACH pour autoriser de manière limitée la mise sur le marché (et non limiter l'accès à celui-ci comme semble indiquer l'intitulé du texte !) de certains biens contenant de l'amiante qui, autrement, seraient soumis à l'interdiction prévue par le Règlement. Les biens visés sont : les biens meubles corporels dans les bâtiments, qui sont devenus immeubles par destination ou incorporation ; les avions ; et les pièces de musée.

Le Conseil considère que le projet d'arrêté royal qui lui a été soumis pour avis est insatisfaisant et très insuffisant. Tout d'abord, il est impossible de cerner le champ d'application du régime mis en place,

concernant les autorisations de mise sur le marché. Ensuite, les conditions posées pour encadrer les mises sur le marché autorisées ne correspondent pas à l'exigence européenne de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine. De plus, l'arrêté se contente de déléguer au Ministre une possibilité de restreindre les utilisations des articles contenant de l'amiante. Ce faisant, l'arrêté reproduit une délégation de pouvoir qui existait déjà dans le précédent arrêté royal, sans qu'une réflexion de fond n'ait été menée à cet égard. Enfin, la sélection des produits qui sont susceptibles de bénéficier d'une mise sur le marché ne semble pas relever d'une démarche objectivée et non discriminatoire (pourquoi les avions sont-ils visés, et non les bateaux, par exemple ?).

Au vu de l'ensemble de ces considérations, le Conseil estime que le projet d'arrêté royal doit être profondément remanié. Le Conseil invite l'autorité fédérale à lier la rédaction du nouveau projet à une réflexion de fond sur la manière dont la Belgique souhaite se positionner à court terme dans ce domaine sensible. Le Conseil souhaite que ce positionnement soit ambitieux.

Cet avis a été approuvé par procédure écrite le 26 octobre dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2009/2009a14f.pdf

[Retour au contenu](#)

4. Forum CFDD 2009: sustainable new deal

Le 16 novembre dernier, le CFDD a organisé son forum annuel à Bruxelles, sur le thème « un Sustainable New Deal pour la Belgique ». Pendant la matinée, nous avons examiné le concept de "Sustainable New Deal" aux niveaux international et national. Après une approche internationale par Olivier Deleuze (PNUE) et Jos Delbeke (Commission européenne), Geert Noels (conseiller financier) et Philippe Van Parijs (Professeur UCLouvain), chacun avec son angle de vue personnel, ont présenté leur approche de ce que pourrait signifier un Sustainable New Deal pour notre pays.

Durant l'après-midi, le concept de Sustainable New Deal a été concrétisé à travers trois thèmes : innovation et technologie, bonnes pratiques au niveau local et investir dans un SND. Raymond Van Ermen, Serge De Gheldere et Amanda Smith ont introduit les thèmes respectifs. Ensuite, un panel de stakeholders s'est exprimé sur les suggestions et propositions.

Le discours d'ouverture de ce forum a été prononcé par le ministre du climat et de l'énergie Paul Magnette, et le forum s'est terminé par un discours du Premier Ministre Herman Van Rompuy. Une citation de ce dernier discours reflète bien la teneur de cette journée : *“ Plus que jamais, nous prenons conscience qu'un simple retour à la normale ne suffit pas. Des pans entiers de l'économie sont sous-régulés, tandis que d'autres le sont probablement trop. Un retour aveugle à la croissance économique, à une restauration rapide du bien-être et du profit, ne suffit plus. C'est d'ailleurs cette mentalité de "quick win" qui nous a fait plonger dans le précipice. Une croissance durable est nécessaire, une croissance qui tient compte des limites du capital humain et des limites de la disponibilité des ressources primaires et de l'énergie. Une croissance socialement et écologiquement responsable, non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour le futur.”*

Vous trouverez tous les discours et présentations sur notre site: http://www.frdo-cfdd.be/FR/fora_SND_2009.html#programme

194 personnes ont assistées au forum, dont plusieurs journalistes. Vous pouvez consulter quelques articles de presse sur notre site : http://www.frdo-cfdd.be/FR/fora_SND_2009.html#presse Le président Theo Rombouts a également publié une tribune libre dans L'Echo à propos de ce forum : voir http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/rest/echo_14112009_tribuneVZ.pdf

[Retour au contenu](#)

5. Activités des groupes de travail

Groupe de travail Stratégies de développement durable

Ce groupe de travail a soumis son avis sur une fiscalité verte (voir point 1).

Groupe de travail Energie et Climat

Après son avis sur les réductions d'impôts pour les investissements économiseurs d'énergie dans les habitations (octobre), ce groupe de travail se penche de manière plus détaillée sur les incitants liés à l'énergie, en vue d'un avis à paraître début 2010. Dans ce cadre, une étude a été commandée en soutien à la préparation de l'avis.

Groupe de travail Relations internationales

Ce groupe de travail a organisé le 2 décembre dernier, en collaboration avec le GT Energie et Climat, une table ronde avec le ministre Magnette, en préparation du sommet climatique à Copenhague.

Groupe de travail Normes de Produits

Ce groupe prépare un avis concernant l'étiquetage d'aérosols qui ne contiennent pas de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. De plus, le GT a reçu une demande d'avis sur la réduction de la teneur en COV dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Aucune activité n'est planifiée pour le moment.

Groupe de travail Biodiversité et Lois

Le GT prépare un séminaire sur l'importance de la biodiversité (19 janvier 2010).

Groupe de travail Recherche scientifique

Aucune activité n'est planifiée pour le moment.

Groupe de travail ad hoc Système alimentaire durable

Ce groupe de travail ad hoc prépare un avis à la demande du Ministre Magnette, à propos de l'alimentation durable, de la durabilité du système alimentaire dans son ensemble, et des politiques que l'autorité fédérale peut mener à cet égard. Cet avis sera soumis à la première AG de 2010.

[Retour au contenu](#)

CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le

recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».